

**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale spéciale
tenue le mardi 15 juin 2004, à 11 h 30 à la salle 2850 du pavillon Alexandre-Vachon**

0. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

À 11 h 40, la secrétaire, Chantale Jeanrie, constate que le quorum est atteint et l'assemblée est déclarée ouverte.

1. Élection d'une présidente ou d'un président de l'assemblée et d'une présidente ou d'un président suppléant de l'assemblée

Le Comité exécutif propose :

Que Marcel Aubert (faculté de théologie et de sciences religieuses) agisse à titre de président de l'assemblée pour l'Assemblée générale spéciale.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Chantale Jeanrie invite les membres présents à voter.

Marcel Aubert est élu à l'unanimité

Le président de l'assemblée, Marcel Aubert, procède à l'appel de candidatures au poste de présidente ou président suppléant de l'assemblée.

Le Comité exécutif propose :

Que Marcel R. Boulay (médecine sociale et préventive) agisse à titre de président suppléant de l'assemblée pour l'Assemblée générale spéciale.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Marcel Aubert invite les membres présents à voter.

Marcel R. Boulay est élu à l'unanimité

Le Comité exécutif propose :

Que Maurice Gosselin (école de comptabilité), membre du Comité de négociation de la convention collective 2004-200X, assiste à la séance de l'Assemblée générale spéciale à titre d'invité et qu'il ait le droit de parole au point 2 intitulé : Compte rendu du Comité de négociation de la convention collective 2004-200X et au point 3 intitulé : Projet de convention collective 2004-2007 - Décision.

Adoptée à l'unanimité

2. Compte rendu du Comité de négociation de la convention collective 2004-200X

Compte tenu de l'importance et de la quantité d'informations devant être présentée et de la durée de ce même compte-rendu lors de la séance spéciale du Conseil syndical du vendredi 11 mai,

Le Comité exécutif propose :

Que le temps alloué au compte-rendu du comité de négociation de la convention collective 2004-200x soit étendu à 40 minutes.

Adopté à l'unanimité

M. Gosselin résume le déroulement de la négociation depuis le 23 mars et indique que les deux parties en sont arrivées à une entente de principe, le mardi 1^{er} juin 2004. Il précise qu'un total de 16 rencontres ont été tenues depuis cette date. Il rappelle que le projet de convention collective déposé par le SPUL reposait sur deux enjeux principaux, soit le renouvellement du corps professoral et la rétention des professeurs en postes. L'entente de principe respecte, selon le comité exécutif du SPUL et les membres du comité de négociation, les principes sous-jacents aux positions du SPUL.

M. Gosselin détaille ensuite, chapitre par chapitre, les différentes clauses ayant fait l'objet de modifications au cours de la négociation. Il explique la nature des divers changements et en précise les conséquences concrètes.

3. Projet de convention collective 2004-2007 - Décision

Le Comité exécutif et le Conseil syndical proposent :

Que le SPUL adopte le projet de convention collective 2004-2007.

Adoptée à majorité

Proposition Leduy-Brisson :

Qu'une motion de félicitations soit adressée aux membres du comité de négociation de la convention collective 2004-200x.

Adoptée à l'unanimité

Élection d'une présidente ou d'un président de scrutin

Le Comité exécutif propose :

Que Marcel R. Boulay (médecine sociale et préventive) agisse comme président du scrutin pour le vote à scrutin secret sur le projet de convention collective 2004-2007.

Adoptée à l'unanimité

Élection des scrutatrices

Le Comité exécutif propose :

Qu'Alberte Couture, Josée Desgagné et Lucie Hudon agissent à titre de scrutatrices pour le vote à scrutin secret sur le projet de convention collective 2004-2007.

Adoptée à l'unanimité

4. Procédure de référendum

Compte tenu du fait que le nombre de membres présents n'atteint pas 50 % plus 1, un référendum sur l'adoption de la convention collective doit être tenu tel que l'exige l'article 18 des statuts du SPUL.

Élection d'une présidente ou d'un président de scrutin référendaire

Le Comité exécutif propose :

Que Marcel R. Boulay (médecine sociale et préventive) agisse comme président du scrutin référendaire pour le référendum sur le projet de convention collective 2004-2007.

Adoptée à l'unanimité

Élection des scrutatrices

Le Comité exécutif propose :

Qu'Alberte Couture, Josée Desgagné et Lucie Hudon agissent à titre de scrutatrices pour le vote à scrutin secret sur le projet de convention collective 2004-2007.

Adoptée à l'unanimité

Modalités du référendum

Le référendum se tiendra aux endroits et selon les horaires suivants :

- ◆ *Le 15 juin 2004, l'heure suivant la levée de l'Assemblée générale spéciale, salle 2850 du pavillon Alexandre-Vachon;*
- ◆ *Le 16 juin 2004, l'heure suivant la rencontre d'information sur le fisc et l'année d'étude et de recherche, salle 1D du pavillon Charles-De Koninck;*
- ◆ *Dans les locaux du SPUL :*
 - *le 16 juin 2004 de 8 h 30 à 16 h, et*
 - *le 17 juin 2004 de 8 h 30 à 15 h;*
- ◆ *Au local 3228, Edifice du Vieux-Séminaire-de-Québec (École d'architecture) : le mercredi 16 juin 2004 de 11 heures à 14 heures;*
- ◆ *À l'Atrium de l'Édifice de la Fabrique (École des arts visuels) : le mercredi 16 juin de 11 heures à 14 heures.*

Adoptée à l'unanimité

5. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Beaudoin - Bernier

L'assemblée est levée à 13 h 45.

Chantale Jeanrie,
secrétaire du SPUL

Lu et approuvé par : Marcel Aubert, président
Le 8 novembre 2004